

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHEVROUX

Lors de la séance du 15 février 2012, les points suivants ont été étudiés :

Des devis pour la viabilisation téléphonique via un chemin rural situé devant les parcelles D 863 et D 1587 au Bourg sont étudiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité d'accepter le devis de la société SBTP sise 8 avenue A. d'Arsonval Cenord BP 8102 01008 BOURG EN BRESSE CEDEX pour un montant de 1 550.02 € TTC.

Charge Monsieur le Maire de la suite du dossier.

L'étude de devis pour un contrat de maintenance de la pompe à chaleur de l'école est reportée au prochain conseil, les devis demandés ne sont pas parvenus en mairie.

Un conseiller fait le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du lundi 23 janvier 2012.

Suite à la visite des bâtiments, des routes et chemins du samedi 4 février par l'équipe municipale et 2 agents communaux, des courriers vont être adressés à quelques habitants de la commune afin d'améliorer la situation.

L'élagage d'arbres a continué, les lagunes ont été nettoyées.

Le bulletin municipal a été distribué fin janvier par les agents communaux.

Concernant les travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, A la date du 02/02/2012 30% du chantier est réalisé. Du fait des conditions climatiques les travaux sont suspendus.

Pour la mise en place du réseau d'Eclairage Public, La SMEE a commandé la fourniture.

Les mats seront de couleur vert foncé identique à ceux de l'école.

Monsieur le Maire, informe l'Assemblée que suite au lancement d'appel d'offres public à la concurrence relatif aux travaux d'amélioration de la sécurité routière sur les RD 58, 1 et 47 le résultat d'ouverture des plis a eu lieu le mercredi 1er février 2012. Il donne lecture des différentes offres reçues et annonce, après vérifications approfondies des dossiers par le maître d'œuvre SEDIC Agence de l'Ain Chemin des Vignes 01500 CHATEAU GAILLARD, l'entreprise SN2V Roger MARTIN sise BP 24 Champagne 01540 VONNAS a été retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Accepte l'offre citée ci-dessus pour un montant de 183 430.13 € (tranche ferme) + 62 004.69 € (tranche conditionnelle) d'un montant total HT de 245 434.82 € soit 219 382.44 € TTC (tranche ferme) + 74 157.61 € TTC (tranche conditionnelle) d'un montant total de 293 540.04 € TTC.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent au dossier.

Charge le Maire de la suite du dossier.

1 certificat d'urbanisme informatif a reçu un avis défavorable :

CUa 00110212D1002 : PAUL GAUD Notaire à Bourg en Bresse – Terrains au Mont (parcelles A 588, 901 et 899) situés en zone non constructible.

4 demandes préalables ont reçu un avis favorable :

DP 00110212D0004 : THENOZ Jean-Yves – Fayolle – ravalement de façade

DP 00110212D0005 : BOSSAN Alain pour l'indivision DUBUISSON – Fayolle – Division parcellaire

DP 00110212D0006 : SATRE MAITRE Henri – Les Petites Sallettes – Clôture et ravalement de façade

DP 00110212D0007 : BERTHET Paul – Fayolle – Division parcellaire

Un courrier de remerciement a été adressé en mairie par l'Adapei pour les sommes récoltées lors de l'Opération Brioches d'octobre 2011.

CHEVROUX LE 16 FEVRIER 2012